



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 72

TROISIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

La présidente dépose le certificat d'élection de M. Dougald LAMONT, nouveau député de Saint-Boniface.
(Document parlementaire n° 70)

M. GERRARD et M^{me} LAMOUREUX accompagnent à l'Assemblée M. Dougald LAMONT, *député de la circonscription électorale de Saint-Boniface*. Ils se placent devant la présidente.

M. GERRARD dit :

« Madame la présidente, j'ai l'honneur de vous présenter M. Dougald LAMONT, *député de la circonscription électorale de Saint-Boniface*, qui a prêté serment, a signé le rôle et réclame le droit de siéger ».

La présidente dit :

« Au nom de tous les députés, je désire vous souhaiter la bienvenue ainsi qu'un franc succès dans votre carrière à l'Assemblée. »

M. LAMONT s'avance vers la présidente et lui serre la main. Ensuite, il se rend à son siège.

M. WIEBE propose la première lecture du projet de loi 224 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (divulgation interdite sans consentement)/The Public Schools Amendment Act (No Disclosure Without Consent)* — dont l'objet a été indiqué.

M. le ministre GOERTZEN, *président du Comité spécial de sept personnes*, présente le deuxième rapport du Comité :

Le Comité a dressé la liste qui suit et qui établit la représentation proportionnelle de chaque parti au sein des comités permanents de l'Assemblée :

AGRICULTURE ET ALIMENTATION (11)

Députés du gouvernement : 7
Députés de l'opposition officielle : 3
Députés du deuxième parti de l'opposition : 1

SOCIÉTÉS D'ÉTAT (11)

Députés du gouvernement : 7
Députés de l'opposition officielle : 3
Députés du deuxième parti de l'opposition : 1

RESSOURCES HUMAINES (11)

Députés du gouvernement : 7
Députés de l'opposition officielle : 3
Députés du deuxième parti de l'opposition : 1

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES (11)

Députés du gouvernement : 7
Députés de l'opposition officielle : 3
Députés du deuxième parti de l'opposition : 1

JUSTICE (11)

Députés du gouvernement : 7
Députés de l'opposition officielle : 3
Députés du deuxième parti de l'opposition : 1

AFFAIRES LÉGISLATIVES (11)

Députés du gouvernement : 7
Députés de l'opposition officielle : 3
Députés du deuxième parti de l'opposition : 1

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ (11)

Députés du gouvernement : 7
Députés de l'opposition officielle : 3
Députés du deuxième parti de l'opposition : 1

COMPTES PUBLICS (11)

Députés du gouvernement : 7
Députés de l'opposition officielle : 3
Députés du deuxième parti de l'opposition : 1

RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE (11)

Députés du gouvernement : 7
Députés de l'opposition officielle : 3
Députés du deuxième parti de l'opposition : 1

DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (11)

Députés du gouvernement : 7
Députés de l'opposition officielle : 3
Députés du deuxième parti de l'opposition : 1

RÈGLEMENTS ET DÉCRETS D'APPLICATION DES LOIS (11)

Députés du gouvernement : 7

Députés de l'opposition officielle : 3

Députés du deuxième parti de l'opposition : 1

Sur la motion de M. le *ministre* GOERTZEN, le rapport du Comité est déposé.

M. ISLEIFSON, *président du Comité permanent des sociétés d'État*, présente le premier rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni au palais législatif :

- le 15 septembre 2015 (quatrième session de la quarantième législature);
- le 28 octobre 2016 (première session de la quarante et unième législature);
- le 25 juin 2018 (troisième session de la quarante et unième législature).

Questions à l'étude :

- Le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014;
- le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015;
- le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016;
- le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017.

Composition du Comité :

Réunion du 15 septembre 2015 :

- M. ALTEMEYER (vice-président);
- M. BRIESE;
- M. EICHLER;
- M. JHA (président);
- M. MALOWAY (vice-président);
- M^{me} la *ministre* MARCELINO;
- M. MARTIN;
- M. le *ministre* ROBINSON;
- M. PEDERSEN;
- M. le *ministre* SARAN;
- M^{me} la *ministre* WIGHT.

Substitutions effectuées pendant la réunion :

- M. SCHULER remplace M. MARTIN;
- M. le *ministre* CHOMIAK remplace M. ALTEMEYER;
- M. CULLEN remplace M. PEDERSEN.

Réunion du 28 octobre 2016 :

- M. ALLUM;
- M. LAGASSÉ;
- M. MARCELINO;
- M. MARTIN (vice-président);
- M. JOHNSON (Entre-les-Lacs);
- M. JOHNSTON (St. James);
- M^{me} KLASSEN;
- M. le *ministre* PEDERSEN;
- M. le *ministre* SCHULER;
- M. SMOOK (président);
- M. SWAN.

Réunion du 25 juin 2018 :

- M. ALLUM;
- M. le *ministre* CULLEN;
- M. GERRARD;
- M. ISLEIFSON (président);
- M. LINDSEY;
- M^{me} MARCELINO (Logan);
- M^{me} MAYER;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE (vice-présidente);
- M. le *ministre* PEDERSEN;
- M. TEITSMA;
- M. YAKIMOSKI.

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 15 septembre 2015 :

- M. Darren Rainkie, *président-directeur général par intérim*;
- M. Bill Fraser, *président*.

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 28 octobre 2016 :

- M. Kelvin Shepherd, *président-directeur général*;
- M. H. Sanford Riley, *président*.

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 25 juin 2018 :

- M. Kelvin Shepherd, *président-directeur général*;
- M^{me} Marina James, *présidente*.

Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014;
- le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015;
- le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016.

Rapport étudié, mais non adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, mais ne l'a pas adopté.

Sur la motion de M. ISLEIFSON, le rapport du Comité est déposé.

M. le *premier ministre* PALLISTER fait une déclaration au sujet des relations fédérales-provinciales et le changement climatique.

MM. KINEW et LAMONT font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. MICKLEFIELD et WIEBE, M^{me} la *ministre* STEFANSON, M^{me} FONTAINE ainsi que M. SMOOK font des déclarations de député.

La présidente informe l'Assemblée de la nomination de Marianne BAHALLA, de Hanna BELEC, de Ravneet BRAR, de Kolton BRAZEAU, de Christopher CHIN, de Bianca DUBOIS, de Kes GAMERIO, d'Avery GROENEVELD, de Richard Jung Hyun HAN et de Hannah WIENS aux postes de pages à l'Assemblée législative du Manitoba.

Présentation et lecture de pétitions :

M. FLETCHER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que le site de l'aréna Vimy ne serve pas de centre de désintoxication et à ce que les terres publiques longeant le ruisseau Sturgeon et servant de parc et de site récréatif à l'intention du public (notamment en tant que partie importante du sentier Sturgeon Creek Greenway et de l'écosystème du ruisseau Sturgeon) conserve la désignation actuelle de zonage loisirs et parcs PR2 accordée au 255, avenue Hamilton, soit l'emplacement de l'aréna Vimy, et à entretenir ces terres afin qu'elles demeurent ainsi désignées.

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et à faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les tuteurs de Tina Fontaine ou avec le mandataire nommé par ces derniers. (K. McKay, D. Sumner et autres).

Immédiatement après la prière, M. GERRARD soulève une question de privilège au sujet d'ententes que les leaders à l'Assemblée ont conclues à l'égard de la période des questions orales et propose que l'ordre dans lequel les députés prennent la parole pendant la période des questions soit modifié afin de correspondre au précédent établi entre 1988 et 1995.

M. le *ministre* GOERTZEN, M^{me} FONTAINE et M. FLETCHER interviennent. La présidente déclare la question de privilège irrecevable.

Avant la période réservée aux griefs, M. GERRARD soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément à l'article 38(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public portant sur la nécessité de porter d'urgence une attention particulière à l'état de la gestion des ressources humaines dans le système de soins de santé au Manitoba, état qui met en danger la santé des patients et des infirmières.

M. GERRARD, M. le *ministre* GOERTZEN, M. SWAN et, avec le consentement de l'Assemblée, M. FLETCHER interviennent sur l'urgence de la motion. La présidente rend la décision suivante :

Je tiens à remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur la question de savoir si la motion proposée par le député de River Heights devrait faire l'objet d'un débat aujourd'hui. Je voudrais souligner que le député de River Heights m'a remis l'avis exigé en vertu du paragraphe 38(1) du *Règlement* en temps utile et je l'en remercie. Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question doit, d'une part, être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat et elle ne doit, d'autre part, pouvoir être soulevée à aucun autre moment convenable.

Je n'ai aucun doute que cette question soulève de sérieuses inquiétudes pour les députés à l'Assemblée puisque l'état de la gestion des ressources humaines dans notre système de soins de santé est une question très importante pour les Manitobains. En outre, j'ai écouté attentivement les arguments proposés et je ne suis pas convaincue que les affaires courantes de l'Assemblée doivent être mises de côté pour que cette dernière traite cette question aujourd'hui. Je voudrais préciser qu'il existe d'autres occasions permettant aux députés de soulever cette question, notamment pendant la période des questions orales ou celle réservée aux déclarations de député ou encore au moyen d'un grief.

C'est donc très respectueusement que je déclare la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

Mercredi 3 octobre 2018

Le débat reprend sur la motion de M^{me} la *ministre* SQUIRES voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune (pratiques de chasse sécuritaires et gestion intégrée de la faune)/The Wildlife Amendment Act (Safe Hunting and Shared Management)*.

M. le *ministre* CULLEN propose que cette question soit maintenant mise aux voix.

Le débat sur la motion se poursuit.

M. MALOWAY, M^{me} la *ministre* SQUIRES ainsi que MM. LAMONT et SWAN interviennent. M. ALLUM exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger